

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2019/050

L'An deux mil dix-neuf, le **14 novembre**, à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune d'OZAN dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de **René FEYEUX**, Maire,

<u>Etaient Présents</u> : René FEYEUX, Sylvain LOHNER-ADLI, Catherine DUMONCEAU, Philippe CHARNAY, David ROULET, Bernard FERRAND, Annie BOUVARD, Cédric BUCILLAT, Nelly GUICHARDAN, Anthony BROYER, François BOURDON,	Nombre de membres en exercice : 15
<u>Etaient excusés</u> : Georges DARBON, Anthony JOUBERT-LAURENCIN, Françoise FEYEUX, Gisèle PACQUELET	Nombre de membres présents : 11
A été nommé secrétaire de séance : Philippe CHARNAY	Nombre de suffrages exprimés : 11
	Nombre de voix pour : 11
	Nombre de voix contre : 0
	Nombre d'abstentions : 0
	Date de convocation : 07 novembre 2019

### **Tarifs funéraires 2020**

Monsieur le Maire,

Vu la délibération n° 2017/058 du 19 octobre 2017 modifiant les tarifs des concessions au cimetière communal, Considérant que les tarifs de concessions peuvent être revalorisés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de définir les tarifs suivants :

	<b>15 ans</b>	<b>30 ans</b>
<b>Concession simple</b>	150 €	300 €
<b>Case de columbarium</b>	300 €	600 €
<b>Cavurne</b>	250 €	500 €

Autres taxes :

- **Taxe de dispersion : 200 €** comprenant la dispersion et l'inscription sur le monument prévu à cet effet
- **Taxe de scellement d'urne : 50 €**
- **Mise en caveau provisoire : 1 € / jour** avec une durée maximum de 30 jours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures, Le Maire